

Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, appelle à la désobéissance civile contre les restrictions !

écrit par Christine Tasin | 15 avril 2021



Enfin, ça commence à monter au créneau ! Des voix, et pas n'importe lesquelles, se lèvent contre l'innommable dictature que nous vivons.

Nous avons évoqué il y a quelques jours sa très belle sortie sur la vaccination, "*machine à produire des variants*".

<https://resistancerepublicaine.com/2021/04/12/xavier-lemoine-en-période-de-pandémie-une-vaccination-cest-une-machine-a-produire-des-variants/>

A présent, en homme politique responsable, soucieux de l'intérêt général, il appelle carrément à la désobéissance civile !

Le maire de Montfermeil appelle "à la désobéissance civile"
<pic.twitter.com/SXMbYtFyDC>

– Sarah (@sarahPGZ) [April 13, 2021](#)

Xavier Lemoine a déploré les restrictions imposées aux Français par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et il a appelé à la «désobéissance civile» en invoquant l'article II de la Constitution.

Invité le 13 avril à s'exprimer sur le plateau de la chaîne télévisuelle LCI, le maire de Montfermeil Xavier Lemoine (étiqueté Divers droite) a plaidé pour la «désobéissance civile» qu'il faudrait selon lui opposer aux restrictions sanitaires imposées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19. «J'appelle à la désobéissance civile parce que le mal qui est infligé à la population française est totalement disproportionné par rapport aux effets que l'on veut avoir sur la crise sanitaire», a-t-il ainsi expliqué face à une porte-parole du parti présidentiel dénommée Prisca Thévenot.

Et de préciser sa pensée : «Je dis que les pouvoirs publics ont fait obstruction depuis un an sur tout ce qui était prévention et soins précoces de la maladie, et que c'est une honte parce que tout ce que l'on vit résulte de cette occultation systématique. Et maintenant s'il faut aller devant les tribunaux, j'irai, parce que tout ça je l'ai vécu, je l'ai fait, je l'ai écrit, je l'ai dit.»

Un animateur a tenté d'opposer : «Un maire peut donc appeler à la désobéissance civile ?»

Le maire de Montfermeil a rétorqué : «L'article II de la déclaration des droits de l'Homme dit que lorsque l'oppression est manifestement disproportionnée, il y a nécessité et devoir.»

En savoir plus sur RT France : <https://francais.rt.com/france/85639-covid-19-maire-montfermeil-appelle-desobeissance-civile-contre-restrictions>